

COMMUNIQUE DE PRESSE 20 novembre 2023

RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'Assemblée départementale s'est réunie ce lundi 20 novembre sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON pour une séance consacrée notamment au débat des orientations budgétaires 2024.

En ouverture de la séance, les élus du Conseil départemental ont respecté une minute de silence en hommage à Jean MOUTON, ancien Président du Conseil général de la Drôme de 1992 à 2001 et de 2002 à 2004, décédé samedi 4 novembre et de Thomas PEROTTO, décédé dimanche 19 novembre suite à une agression au couteau lors d'une fête de village à Crépol.

Orientations budgétaires 2024 : le Département continue d'investir malgré une hausse des charges et un contexte incertain

Le Débat des orientations budgétaires 2024 s'est inscrit dans un contexte économique incertain, avec une persistance de l'inflation, des dépenses imposées par l'État et l'augmentation des charges à caractère social. Malgré cette situation, les finances saines du Département, résultat de la gestion rigoureuse, permettent à la collectivité de continuer d'investir fortement.

Un contexte fragile

Après deux années à près de 6 %, les prévisions inscrites dans le projet de loi de finances (PLF) 2024 font état d'une inflation d'environ 2,6 % pour l'année 2024. Cette hausse entraînera une nouvelle augmentation des dépenses de fonctionnement, d'autant que la dotation générale de fonctionnement baissera. La croissance économique devrait rester basse, avec une prévision de +0,9 % selon la Banque de France. La TVA étant, depuis la suppression de la CVAE et de la Taxe sur le foncier non-bâti, la principale source de recette des Départements, cette faible croissance fragilise la situation financière du Département. Le ralentissement de l'activité économique a également un effet sur les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Après une forte augmentation en 2021 et 2022, et le niveau historique de 114 M€, les DMTO devraient être en baisse de 23 % en 2023. Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt, un nouveau repli de cette ressource, de 10 %, est attendu en 2024.

Une relation de confiance à (re)construire avec l'État

Le PLF 2024 suscite également de profondes inquiétudes quant à la marge de manœuvre des Départements. Depuis février 2022, l'État a imposé aux Départements de nombreuses dépenses sans concertation (Avenant 43, augmentation du RSA, augmentation du point d'indice (3M€), secteur médico-social...). Alors que le dispositif encadrant les dépenses de fonctionnement à - 0,5 % du taux d'inflation est maintenu pour 2024, le Département dénonce une nouvelle fois une atteinte à la libre administration des collectivités. La Drôme a toujours été exemplaire en termes de gestion et entend poursuivre en ce sens sans un État gendarme. Face à l'incertitude permanente dans les relations avec l'État, la collectivité demande une réelle concertation avec les collectivités pour une lisibilité annuelle voire pluriannuelle permettant d'instaurer une relation de confiance.

Forte hausse des charges à caractère social

Le Département fait face depuis quelques années à une forte hausse des dépenses d'autonomie de protection de l'enfance. Pour l'enfance, alors que le nombre d'instruction de dossiers de Mineurs non-accompagnés a augmenté de plus de 92 % en 18 mois, le nombre de signalements pouvant laisser craindre que la santé ou la sécurité d'un enfant sont en danger sont aussi en forte hausse (+71% d'informations préoccupantes). Entre 2018 et 2022, les dépenses réalisées pour l'enfance (hors charge de personnel) ont progressé de 13 M€ et la hausse devrait être de 2 M€ en 2023. Les dépenses pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation compensatoire du handicap (PCH) ont, elles, augmenté respectivement de 9,4 et

Contact presse : Yvan Guilhot 04 75 79 27 84 – 06 99 23 32 75 - <u>yguilhot@ladrome.fr</u>

8,4 M€ entre 2019 et 2022. Les besoins de financement dans le domaine de l'autonomie sont croissants, avec une augmentation estimée de 1,5 à 3 % par an pour l'APA au cours des 10 prochaines années. Alors que l'État s'oriente fortement vers le virage domiciliaire au détriment des établissements, le Département de la Drôme demande la mise en place d'un véritable « Plan Grand âge et autonomie », tout comme d'un plan Marshall pour l'enfance.

Un Département solidaire, acteur des transitions et aménageur du territoire
La conjoncture économique fragilisant les recettes et l'évolution de dépenses structurelles entraînent
de facto une forte réduction de l'autofinancement et de l'épargne, ainsi qu'un recours à l'emprunt plus important. En comparaison d'autres Départements, la Drôme bénéficie toutefois de
très bons agrégats financiers, dont un encours de dette de 78,5 M€ au 1^{er} janvier 2024. Avec
environ 150,6 € par habitant la Drôme est le Département le moins élevé de sa strate. La stratégie financière du Département initiée depuis plusieurs années et fondée sur la maîtrise des
dépenses de fonctionnement et de l'endettement, va permettre de poursuivre la dynamique
d'investissements. Avec 145 M€ (hors dette) en 2022, les investissements étaient en hausse
pour la 6^e année consécutive dans la Drôme. Sur la base des objectifs définis dans le Plan de
mandat 2022-2028, les solidarités et l'emploi, les transitions, et l'aménagement du territoire
restent donc les priorités du Département pour l'année 2024.

La collectivité poursuivra ainsi son accompagnement des plus fragiles pour favoriser leur insertion avec notamment une stratégie *Pour l'emploi d'abord*, dotée de **570 M€**. Des investissements sont prévus dans les établissements pour personnes âgées et handicapées avec un plan de **20 M€** (27 M€ à l'horizon 2028). Les travaux de construction d'une Maison des solidarités et de l'autonomie à Valence seront lancés pour un montant de **40 M€**. Afin d'offrir des conditions d'études optimales à la jeunesse, en plus, de la construction d'un nouveau collège à Suze-la-Rousse (**24M€**), le Département entreprend d'importantes rénovations et des opérations de végétalisation des cours des collèges. Premier partenaire des collectivités, le Département souhaite continuer d'œuvrer pour le développement du territoire avec le maintien de l'aide aux communes à hauteur d'environ **29 M€**/an. Sur le volet des transitions environnementales et sociétales, des investissements pour la performance énergétique des bâtiments, dont un plan photovoltaïque de **6M€**, les mobilités douces (plan vélo), l'accompagnement des agriculteurs ou la gestion de l'eau (**4M€**) seront poursuivis. Parmi les investissements importants, **21 M€** devraient être alloués pour les travaux routiers en 2024. A travers ses plans pluriannuels d'investissement ambitieux, au total près de **800 M€** seront investis dans le département d'ici 2028.

« Malgré un contexte économique plus que jamais incertain, notre stratégie budgétaire nous permet d'assumer nos politiques pour protéger les plus fragiles et accélérer la transition écologique. Nous préservons les équilibres pour affirmer un service public de proximité, juste et performant. Le maintien d'un haut niveau d'investissement est une volonté politique. L'investissement est un levier indispensable pour conforter l'activité économique, l'emploi et faire de la Drôme un département attractif », a déclaré, Marie-Pierre MOUTON, lors de la séance.

Budget 2023 : 950 M€ pour les Drômois après le vote de la DM2

Après le débat des orientations budgétaires 2024, les élus du Conseil départemental ont délibéré sur la Décision modificative n°2 du budget 2023. Le Département enregistre globalement une baisse de 950 000 € des recettes de fonctionnement en raison notamment d'une diminution de 3,8 M€ du montant de TVA reversée par l'État en contrepartie de la suppression de la Taxe sur le foncier non bâti. Cette baisse est en partie compensée par un montant plus élevé qu'attendu du fonds de péréquation des DMTO (+3,4M€). Les dépenses de fonctionnement augmentent, elles, de 2,13 M€, en raison notamment du coût de l'énergie (+500 000 € pour le gaz et l'électricité). Les frais d'hébergement pour les enfants placés entraînent une augmentation des dépenses de 469 586€. Le Département versera une contribution complémentaire au Sdis de 700 000€, pour ne pas impacter les communes. En investissement, le Département soutiendra les communes frappées par les dégâts d'orage avec une enveloppe complémentaire de 600 000 €. Avec cette décision modificative, le budget 2023 de la collectivité s'élève à plus de 950 M€ pour les Drômoises et les Drômois.